

Natura 2000 - site « S23 - Adrets de Tarentaise » **Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage**

Moûtiers, 12 décembre 2016

Cette année l'APTV a regroupé sur une matinée les comités de pilotage Natura 2000 "Adrets de Tarentaise", "Projet Agri-Environnemental et Climatique" et "Plan Pastoral de Territoire".
Cette liste de présence est commune aux trois comités de pilotage.

Présents :

M. BURGOS Joël – Mairie de Hautecour
Mme COMBAZ Laurence – Mairie des Belleville
Mme ARPIN Marie Agnès – Mairie de Séz
M. PASCAL MOUSSELARD Gaston – CCHT
M. PASCAL MOUSSELARD Robert – Mairie de Villaroger
M. MORIN Jean-Yves – Mairie d'Aigueblanche
M. COLLIARD Dominique – Mairie de La Léchère
M. LUISET René – Mairie de la Côte d'Aime
Mme BASSI LEGER Monique – Fédération des AFP de Savoie
M. BILLAT Christophe – Syndicat départemental des éleveurs caprins
M. QUARD Christian – Coopérative laitière de Moûtiers
M. SIMON-CHAUTEMPS Didier – GAEC du Consortage et GP Plan Pichu
M. TRESALLET Yohann – CUMA du Saint Bernard
M. VORGER Eric – SICA
M. FOURMAINTRAUC André – CAF
M. MACHET Alain – Vivre en Tarentaise
M. MAGDINIER Rémy – SEA
M. PONCET Bernard – CASMB
M. FARAUD François – DDT
Mme BUTHOD Maryse – Mairie Plagne Tarentaise
M. RENAUD Daniel – Mairie Plagne Tarentaise
M. SAINT GERMAIN Georges – Mairie de Hautecour
Mme VIALLET Amélie – GIDA

Mme CATTELAINE Geneviève – Mairie Salins-Fontaine
M. GROGNIET Gilbert – GP de l'Orgentil
M. DUNAND François – Mairie de Feissons-sur-Salins
M. GARNIER Jean-Louis – Services techniques CCVA
Mme COUTAZ Sonia – APTV
M. BRUNIER Thierry – Mairie Saint-Oyen
M. LEGER Fernand – GP de Celliers
M. ARPIN Philippe – SICA Tarentaise
M. COLLAS André – FRAPNA
M. JUGAND François – Mairie de Bonneval
Mme CARIMALO Marie-Thérèse – DDT 73
Mme LEVAVASSEUR Stéphanie – DDT73
Mme REYNAUD Marie-Laure – DDT73
Mme OLLIER Sandra – APTV
Mme BOURGOIN Virginie – CEN Savoie
M. CERLLE Pierre – exploitant Pralognan

Excusés :

M. AUGÉ Vincent - Parc National de la Vanoise
M. GROSSET Guy-Noël – Parc National de la Vanoise
M. HENNEBO Thadée – Région Auvergne Rhône-Alpes

Diffusion :

Membres du comité de pilotage

Objet de la réunion :

1. Bilan des actions 2016 :
 - Actions de gestion du site : zoom sur la contractualisation par les agriculteurs du site sur les "mesures agro-environnementales et climatiques" (MAEC), réalisation d'une évaluation d'incidence simplifiée pour un projet de piste à Granier
 - Suivi scientifique : réalisation d'une étude botanique complémentaire au plan de gestion pastoral à La Lessière (Valezan),
 - Actions de communication et de sensibilisation : concours national des prairies fleuries, géobalade
2. Perspectives pour 2016/2017 : intervention scolaire en lien avec LEADER, officialisation des extensions du site actées par les communes en 2009, évaluation pour la mise à jour du Document d'Objectif
3. Questions diverses

1. Bilan des actions 2016

Les actions de gestion du site

La contractualisation de nouvelles MAE

Pour rappel, l'APTV a été lauréate en 2015 de l'appel à projet régional « Projet Agricole Environnemental et Climatique » (PAEC) qui permet de porter une démarche agro-environnementale sur le territoire et de mobiliser du FEADER.

Ce dispositif permet aux agriculteurs qui le souhaitent de contractualiser des « mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC), des indemnités pour compenser des contraintes financières engendrées par des « pratiques environnementales ».

Les enjeux du PAEC Tarentaise concernant le site S23

> **Préserver les habitats prairiaux en évitant l'intensification des pratiques**, en conservant la biodiversité floristique et faunistique

> **Maintenir la mosaïque d'habitats des espaces pastoraux** favorable à la faune et flore patrimoniale

> **Préserver les milieux humides et pelouses sèches à habitats remarquables**, très sensibles à la pression pastorale

Sur S23, **35 diagnostics pré MAE** et **1 plan de gestion pastoral** ont été réalisés.
2 années de contractualisation (2015-2016) sont possibles.

Au 1^{er} décembre 2016, les retours des services de l'Etat sont incomplets et ne relatent que les contractualisations de 2015 :

ZIP (=enjeux)	Nombre d'exploitations ayant au moins une parcelle dans la ZIP	Nombre de contrats MAEC envisagés par ZIP pour la campagne 2015	Nombre d'agriculteurs ayant contractualisé en 2015	Superficie
MAEC Herbe 08	32	32	10	n.c
MAEC Herbe 06	39	35	15	n.c
MAEC Herbe 07	55	40	32	n.c
Total	125	107	57	n.c

(Ce point est davantage développé au COPIL PAEC qui suit ce COPIL Natura 2000)

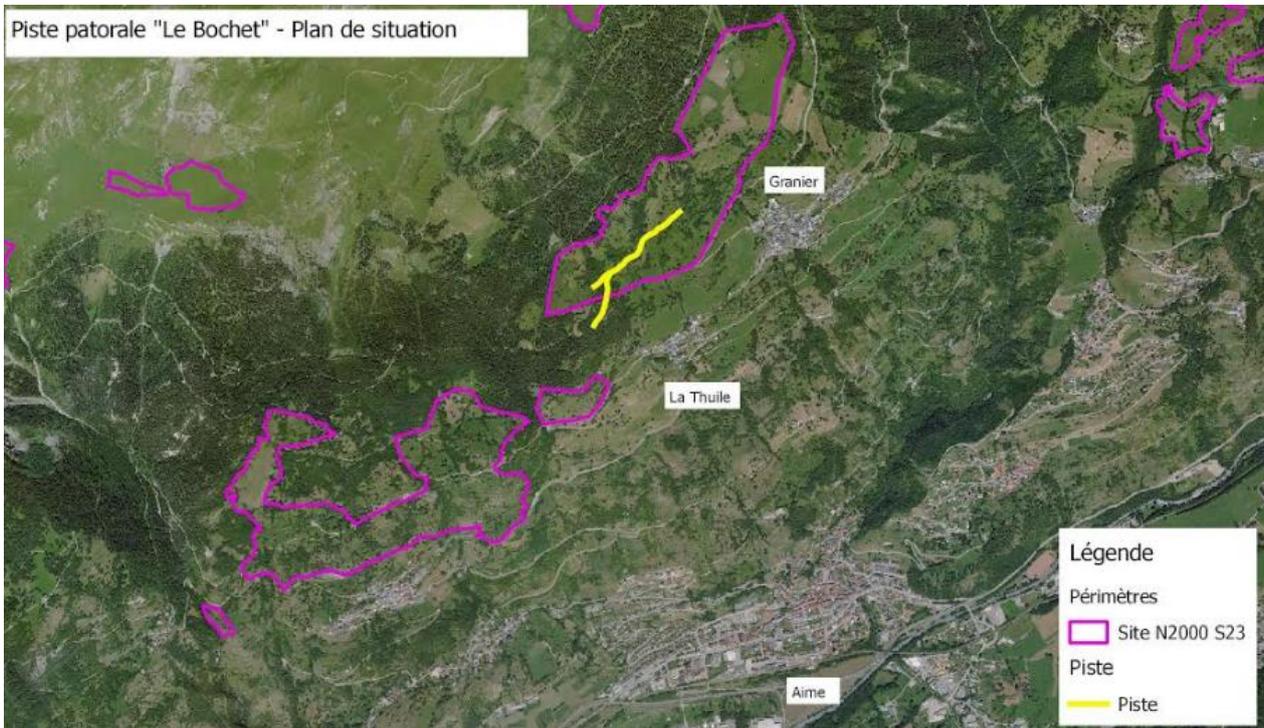
La réalisation d'une évaluation d'incidence simplifiée

Les agriculteurs du GAEC du Consortage sur la commune d'Aime La Plagne (Granier) ont requis les services du botaniste-écologue Alexis Mikolajczak pour les accompagner sur la réalisation d'une évaluation d'incidence simplifiée.

Le projet est la création d'une piste pastorale d'une longueur de 820 mètres et d'une largeur de 3 mètres pour permettre l'accès à l'unité de traite mobile aux secteurs pâturés par des vaches laitières au printemps et à l'automne. L'objectif est d'éviter d'abîmer le secteur de l'emplacement actuel de l'unité de traite, fixe pendant les périodes de pâturage et excentré par rapport aux secteurs pâturés. Actuellement ce secteur est très érodé à cause du piétinement important des troupeaux.

Les conclusions de l'analyse sont que les incidences sont faibles au regard de l'ensemble du site S23.

Il est toutefois recommandé d'avoir une certaine vigilance concernant les pelouses sèches qui jouxtent le secteur. Par ailleurs il est préférable de privilégier la réalisation des travaux entre mars et avril pour respecter la nidification des oiseaux.



M. Gilles Flandin tient à rappeler que la question des pelouses sèches, dont une cartographie a été réalisée il y a quelques années en Tarentaise, est une source d'inquiétude pour de nombreux élus.

Il souhaite passer le message aux services de l'Etat présent ce jour de veiller à ce que ces zones ne relèveront pas à l'avenir d'une réglementation stricte les protégeant intégralement.

Il rappelle que le territoire possède déjà de nombreuses zones protégées : 4 sites Natura 2000, la zone cœur du Parc National de la Vanoise, des réserves naturelles.

Par ailleurs de SCOT vient d'acter récemment les zonages des « corridors écologiques », qui sont les connexions entre les réservoirs de « biodiversité ». Le DOO a précisé les modalités de protection de ces espaces pour des enjeux de biodiversité et de préservation des continuités écologiques.

Mme Stéphanie Levavasseur de la DDT rappelle que le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 repose sur 3 listes qui fixent les documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » devant être soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Il existe une liste nationale, qui soumet à évaluation des incidences les plans, projets activités et manifestations soumis à un régime d'encadrement administratif existant (autorisation, déclaration et approbation) que le projet soit situé ou non dans un site Natura 2000.

Une liste locale, qui fixe la liste des programmes, projets, aménagements, manifestations et interventions soumis, pour le département de la Savoie, qui reprend les items de la liste nationale mais pour des seuils inférieurs et en tenant compte de spécificités locales. De plus, le projet doit être situé dans un site Natura 2000 ou en être à proximité.

Une « troisième liste », dans laquelle sont notamment listées les pistes pastorales.

Concernant l'étude floristique liée à cette évaluation, l'Etat ne l'impose pas mais le recommande pour enlever les doutes d'un impact important (notamment sur une flore protégée)

Le suivi scientifique

Diagnostic botanique pour l'avenant du plan de gestion pastoral de La Lessière

En juillet 2016, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise a mandaté Alexis Mikolajczak pour réaliser ce diagnostic dans le cadre d'un avenant au plan de gestion pastoral de l'alpage de la Lessière à Valezan, pour le compte du Groupement Pastoral de Plan Pichu.

L'objectif était de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité en termes d'espèces végétales.

Il a été recensé 303 espèces végétales.

Aucune ne figure parmi la liste des espèces protégées, ni sur la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.

Il s'agit toutefois d'un écosystème typique des milieux semi-naturels de montagne, à l'origine de la création du site S23 et qui doit être préservé.

Deux enjeux ont été repérés :

- L'enjeu « zone humide » : de nombreux bas marais alcalin ont été repérés. La plupart sont de grande qualité, mais certains ont un fonctionnement altéré par un drainage indirect (piétinement des troupeaux), un drainage direct (creusement mécanique ou manuel) ou un stationnement prolongé des bêtes (apports azotés importants favorisant l'installation d'espèces végétales concurrentielles). Les préconisations sont (variables selon les sites) : un pâturage léger, la mise en défens et le rebouchage de certains drains.



- L'enjeu « érosion » : sur les contre-pentes des petits vallons pauvres en végétation et parcourus par des sillons de passage du bétail
Les préconisations sont : l'étude d'autres accès par le bétail et réduire la pression du pâturage

La suite consiste en la rédaction d'un avenant au Plan de Gestion Pastoral en intégrant des recommandations plus fines concernant la gestion des zones humides et des zones érodées.

Une réunion de concertation avec M. Didier Simon Chautemps s'est déroulée le 14 novembre 2016. L'APTV attend actuellement le retour définitif du groupement et la signature du document pour envoyer l'avenant à la DDT prochainement.

Les actions de communication, de sensibilisation

Le concours agricole des prairies fleuries

Faute de temps pour en assurer la logistique, il n'y a pas eu d'organisation du concours à l'été 2016.

Par contre l'APTV a envoyé le dossier du lauréat 2015, Mathieu Michaud, au jury national afin qu'il puisse participer au concours général agricole à l'échelle de la France.

A l'échelle du concours général agricole, 37 territoires français, 400 candidats et 40 lauréats ont participé.

5 lauréats nationaux ont été primés.



14 agriculteurs étaient en lice pour le 1^{er} prix « catégorie montagne », qui a été remporté par le candidat de Tarentaise :



Par ailleurs, l'APTV a collaboré avec les services communication de l'organisme « Chambre d'agriculture de France » pour mettre la Tarentaise à l'honneur, en couverture du magazine hors-série « Concours général agricole des prairies fleuries ».

Participation aux « géobalades »

A l'initiative de l'association « Beaufortain Géodécouverte », l'APTV a participé aux côtés du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie aux randonnées accompagnées du 11 juillet, sur la commune de La Côte d'Aime.

- Présentation des enjeux et du fonctionnement du site Natura 2000 « S23 » sur le secteur des Fours
- Présentation des enjeux « zones humides » en lien avec les services « eau, milieux, risques » de l'APTV, sur le secteur de Foran



2. Perspectives 2017

Les actions de communication, de sensibilisation

Interventions pédagogiques

Financée dans le cadre de LEADER (sélection en comité de programmation le 13/12/16), l'APTV propose d'accompagner 4 classes de Tarentaise sur la biodiversité prairiale et 2 classes sur la biodiversité forestière. Elles bénéficieront d'une intervention de la FRAPNA sur 4 séances d'une demi-journée au printemps.

Les objectifs sont de mieux comprendre les relations entre biodiversité (floristique, faunistique) et agriculture et gestion forestière.

Ces interventions s'intègrent dans un programme global d'animations pédagogiques portées par l'APTV.

Ainsi l'APTV a lancé, en lien avec IEN de Tarentaise, un appel à projet fin juin auprès de l'ensemble des écoles primaires et maternelles sur les thématiques de l'eau (ressource, biodiversité, risque,...), la forêt, les milieux prairiaux et le changement climatique.

Les écoles ayant sollicité les animations sur la biodiversité prairiales et forestières sont : Notre-Dame de Briançon, La Côte d'Aime, Bonneval, Hauteville-Gondon



Mise à jour du document d'objectifs

Il s'agit d'officialiser les extensions actées en 2009 par la mise à jour de la **cartographie des habitats** naturels : nouvelle cartographie des zones d'extensions (516 ha) et évaluation de l'état de conservation des prairies du site initial (financement Etat-FEADER à 100 %)

Par ailleurs pour mettre à jour le document d'objectifs, il est nécessaire **d'évaluer les actions mises en place dès la création du site (2005)**.

Il est ainsi proposé de prendre un étudiant en stage pour réaliser cette mission.

3. Débats et validation

Les membres du copil valident les propositions d'actions pour 2017.

Le présent compte-rendu vaut validation.

Gilles FLANDIN, Président du Copil S23

